

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2015

SOCIÉTÉS MÈRES ET ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE - (N° 2628)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 77

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 4 de Mme Le Dain

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« et »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel, de précision.